

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE SUIVI DE L'AGENDA 21.2

Le 26 juin 2018, la Ville a organisé la cinquième réunion de suivi de l'Agenda 21.2, avec les membres du Club 21, salle Ballaloud.

1. Dans un premier temps, la Ville donne la parole à un jeune maraîcher, qui vient de s'installer à Marignier. Celui-ci cultive déjà, en permaculture - bio, près de 3 600 m<sup>2</sup> de terrain, en altitude. Il cherche davantage de terres, notamment dans la vallée, et vise une superficie de 4 ha. Il se heurte à des difficultés avec la MSA et les banques ... mais espère pouvoir bientôt vendre sa production sur les marchés locaux. La ville s'engage à lui apporter son soutien – conformément à l'action n° 189 de l'Agenda 21.
2. Deux représentantes d'une nouvelle Amap (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) présentent, ensuite, leur structure. Située à Thyez, « Les graines du Lac » distribue tous les jeudis, de juin à novembre, à la brasserie de Thyez, des paniers composés de légumes d'un producteur bio – ainsi que des œufs, du fromage, de la viande... L'association compte déjà 70 adhérents. Pour tout contact : [amap.lesgrainesdulac@hotmail.com](mailto:amap.lesgrainesdulac@hotmail.com).
3. La responsable du Super U explique ensuite comment elle et son mari ont choisi de favoriser une consommation locale responsable, sur des valeurs environnementales et humaines : par le sponsoring d'événements locaux, le choix délibéré de travailler avec les producteurs locaux, de distribuer des produits en vrac, l'accent mis sur la récupération des emballages en sortie de caisse, la location long terme de vélos électriques, etc.
4. La Ville rend compte des différentes actions inscrites dans l'Agenda 21.2, engagées sur la thématique : « Favoriser un développement et une consommation responsable ». On trouvera ci-dessous les différentes actions inscrites à l'Agenda 21, sur cet axe ; et leurs taux d'avancement, précisés après discussion avec les présents.  
Une prochaine réunion du Club 21 est prévue à la rentrée.

**Rappel** : 0 % - L'action n'a pas été engagée / 25 % - L'étude est en cours / 50 % - L'étude est achevée / 75 % - L'action est en cours de réalisation / 100 % - L'action a été achevée.

## Développer l'agriculture locale, le maraîchage et les circuits bios.

187. Soutenir les producteurs locaux et les réseaux alternatifs bio et responsables.
- Les recenser, les réunir. **25%**
  - Travailler avec eux afin de définir les actions nécessaires. **25%**
  - Editer un guide de ces producteurs locaux. **25%** La commune prévoit de réaliser ce guide dans l'année qui vient. Des participants soulignent par ailleurs l'existence du Réseau Ecoconso74. Ce lien (<https://www.reseau-ecoconso74.fr/>) sera mis sur le site de la commune, en complément des adresses existantes.
  - Etudier la possibilité de créer une Amap sur Marignier. **75%** - depuis l'adoption de l'Agenda 21, 2 Amap se sont déjà créées dans le voisinage immédiat de Marignier.

En partenariat avec l'intercommunalité

188. Agir pour redynamiser la production viticole. **0%**
189. Soutenir la création d'une exploitation maraîchère bio sur le territoire (trouver les surfaces adaptées, travailler avec les réseaux agricoles et la Safer, etc. . ) . **50%** La commune a peu de moyens d'actions directes, mais fait tout pour faire connaître et promouvoir les Amap qui se sont récemment créées.

## Développer la consommation de proximité et agir pour une consommation plus responsable.

190. Favoriser le développement d'un magasin de vente en vrac. **100%** La vente en vrac existe au Super U.
191. Communiquer sur les « Stop pub » que la Ville peut offrir aux habitants – et / ou en distribuer avec le journal municipal. **100%**
192. Organiser des ateliers ludiques et pédagogiques sur la consommation, et les moyens de faire soi-même certains produits courants. **50%** apéro zéro déchet à poursuivre
193. Disposer en entrée de ville une signalétique rappelant l'engagement « durable » de la Ville. **100%** Des participants font toutefois remarquer que cette signalétique pourrait être plus visible.
194. Favoriser les commerces de proximité, notamment dans l'aménagement du centre-ville. (OAP DU CENTRE PLU). **25%** étude réalisée par la CCI et CMA sur les besoins estimés en termes de surface à créer
195. Pour animer le marché, et dans le cadre du jumelage, étudier la possibilité de faire venir des producteurs de Nus, au marché de Marignier – et réciproquement. **0%** L'idée de faire venir ces producteurs une fois par an est mise à l'étude.
196. Editer un guide des producteurs locaux, bio, responsables, régulièrement mis à jour. **Voir ci-dessus action 187.**
197. Dynamiser le marché, le rendre plus festif, y ouvrir un espace pour les producteurs locaux, les Amap – voire pour des ateliers de sensibilisation à la consommation responsable. **25%** En cours... Le projet renvoie aussi à l'aménagement du centre-ville.
198. Proposer aux producteurs locaux des étiquettes « Fait à Marignier ». **ANNULEE** Après débat, il semble difficile de définir une étiquette pouvant être véritablement valorisante. Le Club 21 décide donc d'annuler cette action n° 198.

## 39. Favoriser un développement local social et solidaire

199. Etudier la possibilité de créer un « Jardin de Cocagne » à Marignier (association d'insertion centrée sur le maraîchage et la revente de légumes aux habitants). **0%** La Ville prendra bientôt contact avec le Réseau des Jardins de Cocagne.

### Agir auprès de l'intercommunalité, pour

200. Mobiliser les entreprises locales, afin qu'elles transmettent à la commune ou sur une plateforme numérique locale leurs offres d'emploi, y compris saisonnières, afin que les

habitants puissent facilement en prendre connaissance. **ANNULEE** Il semble difficile pour la Ville d'organiser cette bourse aux offres d'emploi locales, en concurrence avec Pôle Emploi - les entreprises ayant, par ailleurs, d'autres possibilités de faire connaître leurs offres localement. Il existe également au niveau de l'intercommunalité la Maison de l'emploi à Bonneville. Le Club 21 décide donc de supprimer l'action n° 200.

201. Développer les chantiers d'insertion, et les clauses d'insertion dans les appels d'offres municipaux. **100%**

## 40. Travailler avec les entreprises pour soutenir leurs actions responsables

### Agir auprès de l'intercommunalité, pour

202. Agir pour la création d'un Club de réflexion inter-entreprises sur la Responsabilité sociale et environnementale, ainsi que sur la mise en place de réseaux d'économie circulaire. **0%**
203. Agir pour une mise en œuvre effective des propositions d'actions issues de la concertation avec la population et en lien avec SEAP Alps : concertation avec les entreprises, primes aux entreprises vertueuses, pour l'installation de modes de chauffages sans émissions de GES, journées sans voiture, lobbying en faveur de bus électriques. **0%**  
Il existe des actions portées par l'intercommunalité : le fonds air industries destiné à accompagner les entreprises pour canaliser et épurer les particules fines.
204. Tenter d'inciter les entreprises à lancer un Plan de déplacement interentreprises, notamment axé sur le covoiturage. **100%** Dispositif Mobil'Arve géré par l'agence Eco mobilité

## 41. Encourager le développement d'un tourisme responsable

### Agir auprès de l'intercommunalité, pour

205. Soutenir le développement des gîtes et une offre d'hôtellerie respectueuse de l'environnement. **100%** action portée par l'office du tourisme
206. Inciter les acteurs locaux à s'inscrire à l'Office de tourisme, pour améliorer leur visibilité. **100%**

## 42. Favoriser les nouvelles technologies

207. Créer des zones Wifi gratuites en centre-ville. **25%**

### Agir auprès de l'intercommunalité, pour

208. Agir pour faire parvenir au plus vite la fibre à Marignier. **25%**
209. Etudier comment faciliter le télétravail des habitants. **25%**

210. Favoriser l'implantation d'activités « vertes » et « greentech » et faire des ZA de véritables « éco-zones ». **25%**



5. A l'issue de cette réunion, la Ville annonce sa volonté de poursuivre le suivi de l'Agenda 21, après les vacances. Une réflexion s'engage, sur la forme de ce suivi. Les participants soulignent notamment l'intérêt d'inviter des acteurs durables, lors des réunions du Club 21. La prochaine réunion pourrait être programmée la 2de quinzaine de septembre.